# Mali

## Des processus migratoires d'abord intra-africains

*Etienne LECOMTE*

Si les mouvements de population appelés migrations sont une donnée constitutive de l'humanité, c'est particulièrement vrai du continent africain où l'espèce humaine a trouvé son origine. En période de troubles et d'incertitudes, ces mouvements peuvent s'accompagner de réactions de rejet, mais c'est surtout la façon dont ils sont perçus qui peut être modifiée. En effet, ils évoluent alors vers des préjugés et des inquiétudes hors de la réalité, orientés différemment selon les conjonctures climatiques, économiques, politiques.

Cet article se propose de faire le point sur les phénomènes migratoires africains, à la lumière de la situation du Mali, pays particulièrement concerné par de telles dynamiques. Après le regard obligé sur l'émigration vers les pays du Nord qui joue un rôle économique majeur, l'accent sera mis sur les flux migratoires intra-africains qui sont les plus importants.

### Une émigration tournée vers l'Europe ?

Vu d'Europe, et amplifié par la couverture médiatique, le mot migration est associé à l'image d'un afflux massif et inquiétant de « toute la misère du monde qui voudrait venir chez nous ». La dimension dramatique du phénomène – ce sont des milliers de personnes, souvent jeunes, qui meurent sur le trajet du fait des obstacles naturels ou artificiels, entre noyade et assassinat – n'en facilite pas une appréhension distanciée.

Loin de ces images stéréotypées ou de ces réalités tragiques, les migrations sont le plus souvent l'aboutissement de décisions mûrement réfléchies qui ne peuvent être comprises que dans un réseau complexe d'interactions entre le migrant, le milieu de départ et celui d'accueil. La décision de partir ne provient pas d'un simple calcul individuel, mais d'un projet construit socialement. Si ce dernier est accepté par la communauté de départ (famille, village, amis...), celle-ci s'impliquera, financièrement et matériellement, en mettant à disposition du migrant l'ensemble de son réseau pour faciliter son insertion dans son nouveau milieu. Ces rapports sociaux permettent aussi la continuité des relations entre les différents acteurs du parcours migratoire.

La migration est également dépendante d'un contexte politique, largement déterminé par l'histoire. L'Afrique en est un exemple patent.

Dès le début de la colonisation, dans la région de Kayes (deuxième ville du Mali, située au nord-ouest, vers la frontière avec le Sénégal), des hommes des sociétés Soninké ont été enrôlées dans le processus de conquête coloniale, en particulier par le biais des « tirailleurs sénégalais » (qui sont en fait le plus souvent des « Soudanais », le Soudan étant le nom donné aux territoires rassemblant l'actuel Mali, en parallèle avec le Soudan anglais, à l'est, enchâssé sur le Nil).

Lors de la Seconde Guerre mondiale, les Soninké ont été mobilisés dans l'armée française, et quelques-uns sont restés en France, où ils ont favorisé l'établissement de réseaux migratoires. Ainsi, depuis cette région de Kayes, les sociétés Soninké se sont progressivement dirigées vers la France, et ce davantage depuis les années 1950. L'émigration y est décrite comme une véritable initiation pour les jeunes hommes, et elle est organisée de façon tournante, sans le désir de s'établir en France (Quiminal, 2002). A l'inverse, dans la même région, les sociétés Peules ont plutôt continué à se rendre vers leurs principales destinations africaines (Manchuelle, 1997).

De façon plus générale, la migration malienne vers la France et l'Europe a connu deux phases principales. De la fin de la Seconde Guerre mondiale aux années 1970, face aux économies d'après-guerre en pleine expansion mais en déficit de main-d'œuvre non qualifiée, l'ancienne puissance coloniale a organisé l'immigration de travailleurs à partir des pays du Maghreb et de certaines régions d'Afrique Noire, comme celle de la vallée du fleuve Sénégal, entre Sénégal, Mauritanie et Mali.

Mais à partir de la crise qui a suivi le choc pétrolier de 1973, avec l'expansion du chômage et la montée de la xénophobie, les frontières européennes se sont progressivement refermées.

Le comportement migratoire est donc tributaire de déterminants non seulement économiques mais aussi politiques et culturels. Si l'immigration d'origine subsaharienne en France a fortement augmenté au cours des dernières décennies, elle reste encore minoritaire, que ce soit en termes d'entrées (« flux ») ou en termes de résidence (« stocks ») : sur l'ensemble des immigrés, les Subsahariens ne représentent qu'un peu plus d'un dixième (12 %), même en prenant en compte les migrants dits irréguliers.

### En fait, surtout des migrations intra-africaines

Pourtant, alors que ces migrations vers les pays du Nord suscitent attention et passion, c'est entre les pays du Sud que se passent les flux migratoires principaux : la Banque mondiale (2007) estime que près de la moitié des migrants quittant les pays du Sud se dirigent vers d'autres pays du Sud. Et ceci est encore plus vrai pour le continent africain. Si les migrations inter-continentales de l'Afrique vers l'Europe sont une réalité, elles sont loin de résumer l'ensemble des phénomènes migratoires : les Africains migrent peu en dehors de l'Afrique. Neuf réfugiés subsahariens sur dix restent sur leur continent et s'installent dans un pays voisin du leur. L'émigration depuis l'Afrique subsaharienne vers les pays de l'OCDE est d'ailleurs la plus faible du monde : en 2000, moins d'une personne sur 100 née dans cette région vit dans un pays de l'OCDE (Lessault, Beauchemin, 2009).

Là encore, en matière de migrations intra-africaines, l'histoire a joué un rôle majeur.

Avant la période coloniale, plusieurs entités géopolitiques se sont succédé sur le territoire de l'actuel Mali (Empire du Ghana, Empire Songhay, Empire du Mali, Royaume de Ségou, Royaume du Macina...), avec des limites mouvantes. Elles ont provoqué de grands mouvements de populations, du fait du commerce entre les villes attractives que ces grands ensembles politiques ont suscité, mais aussi du fait des guerres.

Le processus colonial n'a pas bloqué ces mouvements, même si les frontières fixées par les grandes puissances européennes, lors de la conférence de Berlin de 1890, ont séparé des populations identiques dans des pays distincts, et modifié la nature des migrations.

Ainsi, dans les colonies françaises d'Afrique, le colonisateur a pris le contrôle du commerce, ce qui a obligé les communautés villageoises Soninké, traditionnellement commerçantes, à s'orienter vers une activité agricole. Parallèlement, l'instauration de l'impôt a monétarisé l'économie et poussé les populations à la migration de travail. Puis, au début du XX$^{e}$ siècle, le pouvoir colonial français a organisé l'Afrique occidentale française (AOF) comme espace de libre circulation des biens et des personnes. Cette circulation a été renforcée après la Première Guerre mondiale, puis après l'abolition du travail forcé et de l'indigénat (1946), enfin avec les politiques de « mise en valeur » de l'AOF.

Dans ce cadre, le Soudan français a été un pourvoyeur croissant de migrants à la recherche de travail, en particulier pour le Sénégal et la Côte d'Ivoire, mais aussi pour l'Afrique centrale et l'Europe, et ce jusqu'à la décolonisation, période où l'AOF se morcelle et se ferme. A ce moment-là, la création de nouvelles nations amène celle de nouveaux citoyens, mais aussi de nouveaux « étrangers ». Et c'est ainsi qu'ont souvent été perçus les migrants pourtant arrivés avant les indépendances.

Dans le cas de ces migrations continentales, tous les mouvements sont à considérer, ceux internes au Mali et ceux en direction d'autres pays africains.

### *Migrations internes au Mali*

Au Mali comme dans beaucoup d'autres pays encore fortement ruraux, les migrations saisonnières consistent en des allers-retours entre villages et villes, selon les rythmes agricoles : pendant la saison sèche (environ de novembre à mai, selon les années) les travaux des champs sont très réduits, et de nombreux hommes ou femmes, surtout des jeunes, partent vers les villes afin de travailler pour gagner un peu d'argent. Pour les jeunes filles non encore mariées, il est ainsi classique de venir travailler dans une famille en ville comme « bonne » (dite *baraden*, littéralement « enfant du travail »), afin de se constituer son « trousseau », équipement minimal pour une future femme au foyer. Comme les grandes villes sont peu nombreuses au Mali, c'est finalement surtout la plus grande d'entre elles, Bamako, la capitale, qui accueille ces migrants saisonniers. Ce phénomène y est appelé l'« exode », mais il n'a pas la permanence du vrai exode rural, décrit ci-dessous.

D'autres migrations sont plus pérennes, voire définitives, impulsées par des facteurs d'attractions et/ou de rejet. Les grandes villes constituent des zones qui incitent de nombreux villageois à venir « tenter leur chance ». Il s'agit bien alors d'exode rural proprement dit, principalement vers Bamako, dont la population est

aujourd'hui estimée à 2 millions d'habitants, soit un sixième de la population, alors qu'elle n'était que de 130 000 en 1960.

Cependant la demande de main-d'œuvre en ville n'est pas plus évidente qu'en milieu rural, ainsi que le confirme un rapport de la Banque mondiale (2008) selon lequel « le chômage en Afrique a le visage d'un jeune qui habite la ville ». D'ailleurs depuis quelques années est décrit un mouvement inverse, de la ville vers les villages, sorte de retour à la terre qui concerne de « jeunes diplômés sans emploi » (selon leur propre appellation), quittant la ville pour des projets essentiellement agricoles, soit dans le cadre d'une institution, soit avec le soutien des proches.

Enfin, après les grandes sécheresses des années 1973 puis 1984 qui ont décimé certains troupeaux et accéléré l'avancée de la zone désertique sur la zone sahélienne, on a pu constater des mouvements de populations quittant des zones devenues inhospitalières. Outre ces véritables réfugiés climatiques, il en est d'autres qui ont fui les zones de conflits.

### *Migrations internes au continent africain*

Dans son histoire récente, le Mali fait figure de réservoir de main-d'œuvre pour les régions côtières d'Afrique (Côte d'Ivoire, Sénégal, Ghana, Gambie), mais aussi pour le Burkina Faso. La Côte d'Ivoire, comme colonie puis comme Etat, a été le principal pays d'accueil pour les Soudanais puis les Maliens, qui ont grandement participé à sa mise en valeur agricole (Cisse, 2008) [1]. Ils ont été estimés jusqu'à 2 millions, avant que la guerre civile n'en chasse une grande part en 2002. Mais ce phénomène est loin de concerner la seule Afrique de l'Ouest ; elle s'étend à l'Afrique Centrale et Equatoriale. Dans cette région, l'implantation de Maliens s'est faite historiquement au Congo-Brazzaville à la suite de l'explorateur-conquérant qui lui a donné son nom (Whitehouse, 2008). Ils sont également présents au Gabon, en Angola, comme en Afrique de l'Est (Soudan dit anglais) et au-delà (Emirats Arabes), selon un mouvement migratoire amorcé depuis l'époque coloniale (Mann, 2008).

Par ailleurs, de nombreux événements dramatiques ont chassé des émigrés maliens, dont certains sont revenus dans leur pays. Il peut s'agir de politiques délibérées d'expulsions groupées d'étrangers, comme en Libye, ou de fuites massives devant les exactions, comme lors des combats au nord du Mali (en plusieurs épisodes depuis 1963), ou de la guerre civile en Côte d'Ivoire en 2002 (Coulibaly, 2008).

### *Immigrations vers le Mali*

Le Mali est volontiers reconnu par ceux qui y arrivent comme un pays ouvert et accueillant, mais les conditions d'installation y sont actuellement difficiles, en particulier du fait des faiblesses dans les équipements. Les mouvements migratoires vers le Mali sont ainsi relativement

1. Cette référence et les suivantes sont issues du séminaire « Actualité de la recherche sur les migrations maliennes », dont les actes sont à paraître, et qui a été organisé en juin 2008 à Bamako par Isaïe Dougnon, chercheur à la Faculté des lettres, langues, arts et sciences humaines (FLASH), et Christophe Daum, chercheur à l'Institut de recherche pour le développement (IRD).

peu nombreux. Les populations d'origine étrangère résidant au Mali ne représentaient en 1998 que 1,7 % des 9,8 millions de personnes recensées. Très majoritairement africaine (97 %), cette immigration provient surtout de la Côte d'Ivoire en crise (ce qui n'était pas le cas jusqu'en 1987), puis des autres pays de la région (Burkina Faso, Guinée, Sénégal, Mauritanie, Niger...).

Depuis quelques années, un nouveau phénomène migratoire, peu important en quantité mais très significatif, est celui de l'installation de travailleurs chinois arrivés initialement avec des entreprises chinoises impliquées dans des grands travaux d'infrastructure (Bourdarias, 2008).

Enfin il ne faut pas oublier les migrants de passage pour lesquels le Mali est un pays de transit plus ou moins durable, qui restent pour préparer la suite de leur voyage vers le Nord. De fait, des accords spéciaux entre le Mali et l'Algérie dispensent de visa les ressortissants maliens, si bien que certains réfugiés essayent d'obtenir des papiers maliens afin de passer plus facilement jusqu'aux rives de la Méditerranée.

Les Maliens eux-mêmes reconnaissent dans leur pays l'existence d'attitudes xénophobes, essentiellement face aux migrants dits « anglophones » (car provenant des quelques pays anglophones d'Afrique de l'Ouest : Nigeria, Ghana, Liberia, Sierra Leone), volontiers rendus responsables de la montée de l'insécurité physique.

## Aspects économiques

Si l'immigration vers les pays du Nord est peu importante à côté des autres migrations, elle joue néanmoins un rôle majeur sur le plan économique. Constitués en diaspora, les immigrants contribuent au mieux-être économique de leur pays d'origine, de leurs familles et réseaux, par les transferts financiers ou les apports de compétences techniques. C'est d'ailleurs pour marquer cette importance que l'Union africaine (UA) a décidé de considérer la diaspora comme « la sixième région d'Afrique » et de lui permettre d'avoir des représentants dans ses instances.

Ainsi, les Maliens de l'extérieur apportent beaucoup à la vie économique, sociale et culturelle du Mali. Ils contribuent à des réalisations d'infrastructures de base, des investissements productifs. En termes de flux financiers, la Banque africaine de développement (BAD, 2007), estime qu'ils apporteraient 496 millions d'euros (300 milliards de FCFA) soit 11 % du produit intérieur brut (PIB) et 79 % de l'aide publique au développement (APD).

Ces fonds ont des effets complexes, contribuant à remodeler les classes sociales et la répartition des inégalités, géographiques et sociales, produisant aussi des ressentiments à l'intérieur de la société malienne, entre générations, entre sociétés.

Pour autant, cette source très importante de dynamique économique ne doit pas être confondue avec ce qu'il est convenu d'appeler le « codéveloppement ».

### *Le codéveloppement, concept disputé*

Introduit par Sami Nair en 1997, dans son rapport écrit à la demande du Premier ministre d'alors, Lionel Jospin, ce concept a été adopté par les instances internationales telles que l'Union européenne, l'ONU ou la Banque mondiale.

Dix ans après sa création, le codéveloppement est devenu une politique publique et a été repris dans l'intitulé du nouveau ministère français, dit « de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Codéveloppement », puis remplacé discrètement mais significativement par « développement solidaire ». Ces hésitations sémantiques montrent l'inter-relation, dans l'esprit des concepteurs, entre la maîtrise des flux migratoires et la coopération pour le développement des pays du Sud, et révèlent la crainte de ce ministère que ses actions de développement ne soient perçues comme un moyen de pression ou comme une monnaie d'échange (Minteu Kadje, 2008).

Depuis le durcissement des conditions migratoires, le codéveloppement est critiqué, parfois avec beaucoup de virulence, comme une concession minimale accordée à un domestique pour qu'il s'en aille (Bayart, 2007). Etant consubstantiel aux flux migratoires, ne concernant que les ex-pays colonisés, il est fortement suspect d'être une simple prolongation de la politique coloniale (Courtin, 2007). Parallèlement aux critiques politiques, des études économiques montrent que la dynamique migratoire est de toute façon insuffisante pour créer à elle seule les conditions d'un réel développement (Wihtol de Wenden, 2004).

### Les réactions des mouvements sociaux maliens

Si les restrictions à l'immigration en France se sont instaurées dans les années 1970, d'abord sans réaction particulière dans les pays d'origine, leur durcissement depuis deux décennies s'est traduit par des résistances, ici et là-bas.

En 1996 les premières protestations contre les expulsions massives par vols charters aboutissent à la création de l'Association malienne des expulsés (AME), qui vise à prendre en charge les personnes forcées au retour, mais aussi progressivement à susciter une réflexion sur ces doubles flux qui s'alimentent en semblant se contredire.

En 2005 les images des corps sur les plages de la Méditerranée et des assauts à mains nues contre les barbelés de Ceuta et Melilla ont rendu plus visible et moins supportable ce qui était déjà réel mais refoulé. Elles ont impulsé un double mouvement au Mali.

D'un côté, des associations visent à faire réfléchir les candidats au départ, en démontant l'illusion d'un Eldorado au Nord, et en informant sur les difficultés extrêmes de l'aventure migratoire, tant sur le trajet qu'à l'arrivée éventuelle. Mais ces démarches ne répondent pas aux causes du phénomène migratoire, ni au désarroi de milliers de jeunes valides maintenus sans perspectives d'avenir, et elles ne semblent pas avoir d'impact sur leur détermination.

D'un autre côté, la critique du système de migration-expulsion s'est renforcée, avec l'AME et d'autres mouvements associatifs, syndicaux, et politiques. Cette critique s'est nettement exprimée devant les efforts du gouvernement français, depuis 2007, pour faire signer par les pays africains les plus concernés des accords bilatéraux dits de « gestion concertée des flux migratoires et du développement solidaire ». Il y est arrivé avec certains (dont, en Afrique de l'Ouest, Bénin, Burkina, Sénégal, Togo), mais a pour le moment échoué avec le Mali, en particulier du fait du rejet exprimé par la société civile. Ainsi, en janvier 2009, au moment de la venue à Bamako d'un envoyé du ministre français

de l'Immigration pour convaincre le gouvernement malien de signer un tel accord de codéveloppement et de co-expulsion, une forte mobilisation a été organisée par ces associations. Le refus, même provisoire, du gouvernement malien a été perçu comme une victoire et un encouragement à ne pas céder à la résignation.

### Des ponts ou des murs

Loin des schémas misérabilistes ou catastrophistes, les mouvements migratoires autour du Mali se situent bien avant et au-delà des flux restreints et bloqués aux portes de l'Europe. Ils sont essentiellement situés à l'intérieur de l'Afrique, et à l'extérieur ; ils s'ouvrent à d'autres continents que l'Europe. Ils sont portés par des phénomènes plus complexes et plus ancrés qu'un simple différentiel de niveau économique, et ne pourront être contrôlés par des murailles ou par des initiatives ponctuelles censées promouvoir l'activité économique locale.

Ils constituent une chaîne spatiale et temporelle, qui peut être perçue comme une occasion de partager les besoins et les ressources, en termes de main-d'œuvre, de compétence, de promotion économique. Mais cela demande que ces mouvements soient mieux connus et reconnus. Face à l'aggravation actuelle des crises écologiques et socio-économiques, tant au Nord qu'au Sud, ce défi de la compréhension et de la reconnaissance est devenu particulièrement crucial, sur les deux rives.

### Sources


Banque africaine de développement (2007), *Les transferts de fonds des migrants, un enjeu de développement*.

Banque mondiale (2007), *South-South Migration and Remittances*, World Bank Working Paper nº 102.

Banque mondiale (2008), « Les jeunes et l'emploi en Afrique : le potentiel, le problème, la promesse », Les Indicateurs du développement en Afrique (ADI) 2008/08.

Bayart J.-F. (2007), « En finir avec le codéveloppement », *Alternatives Economiques*, nº 257, p. 26.

Bourdarias F. (2008), « Migrants chinois et travailleurs locaux au Mali », Colloque « Actualité de la recherche sur les migrations maliennes », Bamako, juin.

Cisse C. C. (2008), « Les migrants soudanais et la mise en valeur de la basse Côte d'Ivoire, 1950-1960 », Colloque « Actualité de la recherche sur les migrations maliennes », Bamako, juin.

Coulibaly B. (2008), « Conséquences de la crise ivoirienne et insertion socioéconomique des migrants Maliens rapatriés de la Côte d'Ivoire : Cas du cercle de Kadiolo », Colloque « Actualité de la recherche sur les migrations maliennes », Bamako, juin.

Courtin C. (2007), « Le codéveloppement : un alibi pour des politiques migratoires restrictives », *Revue internationale et stratégique*, p. 43-47.

Daum C. (2007), « Le codéveloppement, grandeur et décadence d'une aspiration généreuse », *Revue internationale et stratégique*, nº 68, p. 49-59.

Gary-Tounkara D. (2008), « Les recompositions des migrations soudanaises/maliennes dans l'empire colonial français, 1955-1960 », Colloque « Actualité de la recherche sur les migrations maliennes », Bamako, juin.

Keita S., Kassibo B. (2008), « La migration des Maliens vers l'Espagne », Colloque « Actualité de la recherche sur les migrations maliennes », Bamako, juin.

Lessault D., Beauchemin C. (2009), « Les migrations d'Afrique subsaharienne en Europe, un essor encore limité », *Population et sociétés*, INED, nº 452.

Manchuelle F. (1997), *Willing Migrants. Soninké Labor Diasporas, 1848-1960*, Athens, Ohio, Ohio University Press.

Mann G. (2008), « Les migrations maliennes à la fin des empires : l'axe franco-malien et l'axe sahélien », Colloque « Actualité de la recherche sur les migrations maliennes », Bamako, juin.

Martinez O. (2008), *Connexions territoriales entre Afrique et Asie : rôle et influence des commerçants maliens, répercussions en termes de « développement local à distance »*, Colloque « Actualité de la recherche sur les migrations maliennes », Bamako, juin.

Minteu Kadje D. (2008), « Migrations et co-développement France-Mali : "Vin nouveau dans outres anciennes ?" », Colloque « Actualité de la recherche sur les migrations maliennes », Bamako, juin.

Nair S. (1997), Rapport de bilan et d'orientation sur la politique de co-développement liée aux flux migratoires, Mission interministérielle migrations co-développement.

Quiminal C. (2002), « Les mutations de l'immigration ouest-africaine », « Africains, citoyens d'ici et de là-bas », *Hommes et migrations*, n° 1239, p. 19-33.

Whitehouse B. (2008), « Brazzaville, plaque tournante des flux migratoires maliens en Afrique centrale », Colloque « Actualité de la recherche sur les migrations maliennes », Bamako, juin.

Wihtol de Wenden C. (2004), « L'Union européenne face aux migrations », *in* de Montbrial T., Moreau-Desfarges P. (eds.), *Les grandes tendances du monde*, Paris, Ramsès, IFRI.